

Baptiste Mylondo

Pour un revenu sans condition

GARANTIR L'ACCÈS
AUX BIENS ET
SERVICES ESSENTIELS

Les Éditions Utopia
30 rue Amelot 75011 PARIS
contact@editions-utopia.org
www.editions-utopia.org
www.mouvementutopia.org

Diffusion : CED
Distribution : Daudin

© Les Éditions Utopia, novembre 2012

Sommaire

Introduction	9
1. Une question de principes	10
1.1. <i>Garantir l'accès aux biens et services essentiels</i>	10
1.2. <i>Rechercher l'égalité</i>	11
2. Pour un revenu sans condition	13
Un revenu inconditionnel de gauche	17
1. Donc pas de droite...	17
1.1. <i>Revenu de citoyenneté et revenu de citoyenneté</i>	18
1.2. <i>Un revenu universel</i>	20
2. Donc inconditionnel	22
2.1. <i>Sans condition, donc sans exclusion</i>	24
2.2. <i>Sans condition, donc sans stigmatisation</i>	25
2.3. <i>Un revenu d'autonomie</i>	29
3. Donc suffisant	31
3.1. <i>Les risques d'un revenu « minimum »</i>	31
3.2. <i>L'enjeu d'un minimum maximisé</i>	33
3.3. <i>Un revenu suffisant ?</i>	34
3.4. <i>Suffisant... ça suffit.</i>	36
4. Donc de gauche	39
4.1. <i>Contre l'approche « ni de droite ni de gauche »</i>	40
4.2. <i>« Ni de droite ni de gauche », donc... pas de gauche!</i>	41

Un revenu pour sortir du capitalisme	43
1. Un revenu gratuit pour sortir de la marchandise	45
1.1. <i>Le règne de la marchandise</i>	45
1.2. <i>Et pourquoi pas la gratuité?</i>	48
1.3. <i>Un revenu gratuit!</i>	54
1.4. <i>Le revenu inconditionnel comme facteur de gratuité</i>	57
2. Un revenu inconditionnel ou un salaire à vie?	59
2.1. <i>Accords et désaccords</i>	60
2.2. <i>Prime à la qualification ou à la pénibilité?</i>	63
2.3. <i>Le moins pire des systèmes</i>	68
3. Droit au revenu ou droit à l'emploi?	70
3.1. <i>Brève histoire du droit à l'emploi</i>	72
3.2. <i>Droit à l'emploi ou libre choix d'activité?</i>	75
3.3. <i>Pleine activité ou plein emploi?</i>	78
3.4. <i>Droit au revenu et droit à l'emploi</i>	82
Un revenu juste	85
1. Payer les gens à ne rien faire?	85
1.1. <i>Subventionner la participation à la vie sociale</i>	86
1.2. <i>La question de l'utilité sociale</i>	87
1.3. <i>Peut-on vraiment « ne rien faire » ?</i>	91
3. Et les passagers clandestins?	94
3.1. <i>Mais qui sont ces passagers clandestins?</i>	95
3.2. <i>Une question de confiance</i>	98

Un revenu réaliste	103
1. Plus personne ne voudra travailler ?	103
1.1. <i>Que feriez-vous si un revenu vous était garanti ?</i>	104
1.2. <i>Et quand bien même...</i>	118
1.3 <i>C'est l'objectif!</i>	124
2. Impossible à financer ?	131
2.1. <i>Le choix et l'embarras du choix</i>	131
2.2. <i>Un faux problème</i>	141
3. Tout le monde viendra en profiter ?	143
3.1. <i>Pas si sûr</i>	145
3.2. <i>C'est pas grave!</i>	149
En attendant le revenu inconditionnel...	153

Introduction

« Nous sommes tellement habitués aux grandes inégalités sociales et économiques que nous avons tendance à ne pas nous en émouvoir. Mais alors que chaque individu a la même importance que tout autre, il est consternant de constater qu'au sein des systèmes sociaux les plus efficaces que nous ayons été capables de concevoir, tant d'hommes naissent dans des conditions de dénuement telles qu'elles anéantissent toute possibilité de mener une vie décente, alors que tant d'autres, nantis dès la naissance, en viennent à contrôler des ressources considérables et jouissent en toute liberté d'avantages bien supérieurs aux normes de la simple décence. [...] On ne peut ignorer les difficultés que l'on rencontre pour sortir de cette situation, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'abhorrer. »

Thomas Nagel, *Égalité et partialité*, 1991¹.

1. Thomas Nagel, *Égalité et partialité*, Paris, Presses universitaires de France, 1994 (1991), pp. 70-71.

1. Une question de principes

1.1. Garantir l'accès aux biens et services essentiels

En France, aujourd'hui, on compte plus de quatre millions de pauvres, et même plus de huit millions¹ si l'on change de mode d'évaluation de la pauvreté². Cela signifie que, parmi nous, plus de huit millions de personnes vivent avec un niveau de vie inférieur à 950 euros par mois, et que plus de quatre millions doivent composer avec un niveau de vie inférieur à 800 euros. Quatre millions, huit millions, et ces chiffres ne cessent d'augmenter depuis le début des années 2000...

En France, aujourd'hui, près de 700 000 personnes sont privées de logement, qu'elles soient sans domicile fixe, hébergées par des proches ou contraintes à vivre dans un habitat de fortune. Près de trois millions de personnes souffrent de mal-logement, vivant dans des habitations trop petites, insalubres, voire sans eau courante ou sans chauffage. En 2006, 14 % des adultes déclaraient avoir renoncé au moins une fois à se faire soigner pour des rai-

1. Sauf mention contraire, les chiffres cités dans cette introduction sont tirés du hors-série d'*Alternatives Économiques* consacré aux inégalités sociales (« Les inégalités en France », *Alternatives Économiques*, hors-série poche n° 56, septembre 2012).

2. Généralement, on retient deux seuils de pauvreté différents, l'un fixé à 50 % du revenu médian (le revenu qui partage la population en deux parties égales), l'autre à 60 % du revenu médian. Le nombre de pauvres augmente évidemment lorsqu'on passe du premier seuil au second.

sons financières¹, un chiffre en légère augmentation depuis 1997 (il était alors de 12 %). Chaque année, un Français sur quatre ne part pas en vacances faute de revenus suffisants. Un enfant (moins de 16 ans) sur dix souffre de privations diverses : alimentation inappropriée, manque d'activités de loisir, manque de vêtements, de chaussures, etc². Et un enfant sur six est en situation de pauvreté (moins de 60 % du revenu médian).

On pourrait poursuivre longtemps cette liste édifiante, en accumulant un peu plus les chiffres peu glorieux. Alors posons un principe simple : dans un pays aussi riche que le nôtre, chaque individu doit avoir accès aux biens et services essentiels. Personne ne doit être privé d'un logement décent, d'une alimentation de qualité, d'un accès suffisant à l'eau, à l'énergie, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux transports, aux moyens de communication et à tout autre bien ou service que nous jugerions bon, collectivement, d'ajouter à cette liste qui ne se veut pas exhaustive.

1.2. Rechercher l'égalité

Mais ce n'est pas tout. Car depuis une dizaine d'années, en France, les écarts de niveau de vie se creusent et la répartition du patrimoine témoigne d'inégalités flagrantes. Ainsi, tandis que les 10 % les plus riches

1. Haut Conseil de la santé publique, *Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité*, rapport publié en décembre 2009.

2. Peter Adamson, *Bilan Innocenti 10. Mesurer la pauvreté des enfants*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Florence, 2012, p. 2.

possèdent près de la moitié (48 %) du patrimoine national (soit plus 1 200 000 euros par ménage en 2010), les 10 % les moins riches doivent se partager moins de 1 % de ce même patrimoine (soit moins de 1 500 euros par ménage). Une autre statistique ? Si l'on met de côté les 10 % les plus riches, peu partageurs on l'a vu, les inégalités sont à peine moins criantes : les cinq premiers déciles – les 50 % les moins riches – possèdent en effet moins de 13 % du patrimoine restant, quand les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e déciles en cumulent 87 %.

Voilà pour les inégalités économiques. Il est bien sûr difficile d'en évaluer toute la portée sociale, d'isoler leur impact sur les inégalités en termes d'espérance de vie, d'accès à la culture, d'accès aux postes de pouvoir, aux positions sociales privilégiées. Reste que si le niveau et les inégalités de revenu n'en sont assurément pas les uniques déterminants, leur rôle est malgré tout indéniable. Il en ressort en outre une distorsion dans l'égalité démocratique. Tous les citoyens sont peut-être libres et égaux en droits, mais à l'évidence certains sont plus égaux que d'autres. Car enfin, de quelle égalité parle-t-on lorsque Bernard Arnault, PDG franco-belge du groupe LVMH, pourrait, avec son salaire¹, s'attacher les services à plein temps d'une suite de 240 smicards ? De quelle liberté parle-t-on lorsqu'on sait que ces 240 smicards n'auraient vraisemblablement pas la possibilité de lui refuser leurs services, de refuser de le *servir*... ?

1. C'est-à-dire sans compter ses stock-options, ses dividendes et autres avantages...

Posons donc un second principe : dans une société démocratique, et qui entend le rester, les écarts de revenu doivent être strictement encadrés. Il convient de lutter contre les inégalités de départ et de viser, bien au-delà d'une égalité des chances méritocratique, une égalité de résultat, une communauté de situation.

2. Pour un revenu sans condition

Comme le philosophe égalitariste américain Thomas Nagel, « *on ne peut ignorer les difficultés que l'on rencontre pour sortir de cette situation* », mais cela ne doit pas nous empêcher d'y réfléchir et d'essayer. Alors essayons. Et si l'on proclamait un droit au revenu ? Et si l'on versait à chaque citoyen une allocation de base, sans aucune condition ni contrepartie ? Sans qu'il soit nécessaire, pour en bénéficier, de chercher un emploi, de signer un contrat d'insertion, de s'adonner à un quelconque travail d'intérêt général ou de faire état de sa misère aux guichets de la solidarité nationale. Sans qu'il soit même nécessaire de demander cette allocation ! Un revenu suffisant, versé à tous, de la naissance à la mort. Un revenu forfaitaire, identique pour tous, quels que soient la situation familiale, professionnelle, le salaire ou la fortune personnelle, et cumulable avec tout autre revenu. Un revenu versé à titre individuel pour donner la possibilité à chacun de choisir librement ses activités. Un tel revenu, versé au titre de la participation de tous à la création de richesse sociale, permettrait tout à la fois d'éradiquer la pauvreté, de

réduire les inégalités et injustices sociales et d'émanciper l'individu.

Éradiquer la pauvreté d'abord car, étant versé automatiquement à chaque citoyen, ce revenu inconditionnel n'entraînerait aucune exclusion de fait (connaissance des aides disponibles, épreuve du guichet) ou de droit (conditions d'attribution), contrairement aux minima sociaux aujourd'hui en vigueur. Et si l'on fixait son montant à un niveau égal ou supérieur au seuil de pauvreté, le revenu inconditionnel permettrait mathématiquement d'éradiquer la pauvreté dans sa définition statistique.

Plus efficace que les minima sociaux, un revenu inconditionnel concrétiserait surtout un authentique droit au revenu, quittant le champ de la solidarité et de l'assistantat pour celui de la justice sociale. Il entraînerait ainsi la disparition de la stigmatisation liée au versement des minima sociaux et autres allocations versées au titre de la solidarité nationale. Mieux, étant versé au titre de la participation de tous à la création de richesse sociale, ce revenu inconditionnel entraînerait une inversion de la dette. En effet, alors que les minima sociaux placent leurs bénéficiaires en position de débiteurs, c'est bien la société qui serait débitrice dans le cas d'un revenu inconditionnel. C'est parce qu'elle reconnaîtrait l'utilité sociale de tous les citoyens, quelles que soient leurs activités, qu'elle aurait en retour le devoir et même intérêt à leur verser un revenu minimum suffisant.

L'instauration d'un revenu inconditionnel permettrait également de réduire les inégalités. D'un point de vue purement mathématique d'abord. Financé

principalement par les contribuables les plus aisés, et profitant d'abord aux citoyens les plus pauvres – nous y reviendrons plus loin – un revenu inconditionnel entraînerait mathématiquement une réduction des écarts de revenus (pour s'en assurer, on ne saurait d'ailleurs que conseiller l'instauration parallèle d'un revenu maximum). Ce faisant, il permettrait également de favoriser l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, et aux loisirs en général. Versé dès la naissance, il permettrait en outre de favoriser l'égalité des chances en réduisant les inégalités de départ.

Enfin, ce revenu inconditionnel serait un facteur d'émancipation des individus dont il favoriserait l'autonomie sociale et financière. Libéré du souci constant de la survie et de la contrainte de l'emploi, chaque citoyen pourrait se consacrer aux activités de son choix et donner libre cours à ses envies.

Une utopie ? Sans doute, mais une utopie qu'il ne tient qu'à nous de réaliser ! Car il s'agit bien d'une utopie réaliste, comme nous aurons l'occasion de le voir en passant en revue les principales objections « techniques » opposées aux partisans du revenu inconditionnel (chapitre IV). Une utopie réaliste, qui doit nous inciter à l'être également en envisageant une multitude de petits pas qui nous rapprocherons de ce revenu inconditionnel, en attendant une mise en œuvre que l'on espère prochaine (conclusion). Mais dans un premier temps, c'est le caractère souhaitable d'une telle mesure qui doit être discuté, en s'interrogeant notamment sur l'ampleur et les limites de la transformation sociale dont elle pourrait être porteuse (chapitre I, II et III).